

LISPAL

Livret Informatisé du Suivi du Parcours d'Apprentissage Linguistique

- Utilisé par la PEOL depuis 2018 et par les structures signataires de la Charte d'engagement depuis 2019
- Administré par Langue et Communication
- Financé par Rennes Métropole
- Suivi par la DSI (Direction des Services Informatiques de Rennes Métropole)

Objectifs :

Le principal enjeu du LISPAL est **la construction et le suivi des parcours linguistiques**.

Pour le bénéficiaire

Dans la mesure du possible, le LISPAL permet de :

- **Être directement orienté** vers un atelier de français après un rendez-vous (une évaluation) avec la PEOL. (*La structure signataire concernée reçoit une notification sur le LISPAL*).
- **Construire des parcours d'apprentissage** linguistiques (éviter autant que possible les interruptions dans l'apprentissage et proposer des parcours cohérents).

Le parcours est aussi visible sur le carnet de route donné à l'apprenant lors de la 1^{ère} évaluation avec la PEOL.

Pour la structure signataire

Le LISPAL permet de :

- **Être informée rapidement de l'arrivée** d'un nouvel apprenant (voir « Notifications »)
- **Avoir des informations** le concernant (ce qui permet à l'apprenant de ne pas avoir à répéter toujours les mêmes informations).

Ex : Le niveau en français de l'apprenant / son parcours linguistique déjà effectué (mais aussi scolaire et professionnel).

Des fiches biographiques peuvent être téléchargées et imprimées afin d'être communiquées aux bénévoles.

- **Télécharger et imprimer une feuille d'émargement** // une feuille de présence à donner aux bénévoles.

- **Suivre le parcours** de l'apprenant : renseigner la présence / l'absence de l'apprenant, son assiduité ou les motifs de son départ.

Voir : « Liste des apprenants / Modifier »

- **Actualiser l'offre**, proposer de nouvelles actions ou les dupliquer d'année en année.

- **Donner des informations** aux évaluatrices de la PEOL et aux apprenants :

Ex : Le niveau Prérequis (voir « Autres spécificités »).

Le niveau visé est obligatoirement à préciser (niveau à atteindre en fin d'atelier) ainsi que le nombre d'apprenants par groupe. Possibilité d'ajouter des commentaires.

Pour les évaluatrices

Le LISPAL permet de :

- Avoir une vision plus claire de l'**offre disponible**, c'est-à-dire du nombre de **places restantes** par atelier, pour mieux **fluidifier et construire** les parcours mais aussi pour mieux **accueillir** les personnes qui sont alors attendues par les structures.

(Quand une date de sortie d'un apprenant est communiquée, une place se libère automatiquement sur cette action).

- Avoir un rôle d'**observatoire** et éditer des **statistiques** afin d'identifier les manques, les besoins en offres linguistiques et faire remonter ces observations aux financeurs.

Les notifications

Quand la PEOL oriente une personne vers la structure, celle-ci reçoit une **notification**.

Si les dates d'entrée ou de sortie d'un apprenant ne sont pas renseignées, la structure reçoit aussi une notification. Une fois qu'elle est lue et traitée, la notification peut être effacée.

Le LISPAL est amené à évoluer (faire remonter les manques, les éléments à perfectionner).